

## DISPONIBILITES FONCIERES

La Société Portuaire Port de Bayonne gère le port de Bayonne par délégation de service public pour le compte de la Région Nouvelle-Aquitaine, mission qui comprend notamment la gestion des espaces fonciers du domaine portuaire.

Prochainement, plusieurs parcelles de terrain, dont certaines avec bâtiments, seront disponibles sur la zone du Lazaret à **Anglet** et pourront être concédées par le biais d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) constitutive de droits réels.

Cette délivrance se fera sous la forme d'une procédure de sélection préalable à la conclusion de l'AOT du domaine public dont la durée maximale dépendra de l'investissement réalisé et du plan d'amortissement

### **I / DETAIL DES DISPONIBILITES :**

La surface globale disponible est de 25.592 m<sup>2</sup> répartie sur les parcelles suivantes :

- Parcelles cadastrales AP9 et AP6 : 17.387 m<sup>2</sup> (\*)
- Parcelles cadastrales AP3 et AP4 : 8.165 m<sup>2</sup>
- Parcelles cadastrales P9 : 40 m<sup>2</sup>
- Redevance pour l'ensemble des parcelles de 187.102,38€HT / an (hors taxes additionnelles/tonnage minimum garanti...)

Les éléments et la localisation figurent sur le plan en annexe.

(\*) Cette parcelle accueille depuis 2008 une ferme aquacole d'une superficie approximative de 10.000 m<sup>2</sup>.

### **II / TARIFS :**

Les autorisations d'occupation sont consenties moyennant une redevance d'occupation calculée à partir du tarif de l'Outillage Public.

Ces redevances, fixées à la signature, correspondent à la situation économique du moment et varient dans le temps et dans les mêmes conditions que les tarifs de l'outillage public applicables au port de Bayonne. Par ailleurs, ces tarifs sont variables en fonction de la nature de l'activité du permissionnaire (maritime ou non maritime, stockage de marchandises maritimes ou non maritimes)

Les tarifs n°46 applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élèvent à 6,49€HT/m<sup>2</sup>/an (25c) pour les terrains et 10,84€HT/m<sup>2</sup>/mois pour les parties bâties (24a). Des taxes additionnelles sont ajoutées selon la destination du foncier et conformément aux règles établies aux tarifs publics en vigueur.

### **III / DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le dossier de candidature devra comporter à minima les éléments suivants :

- Présentation de la société (activité, effectifs...)
- Présentation du projet
- Mode de financement envisagé
- Plan d'amortissement du projet
- Création d'emplois ou nombre d'emplois maintenus
- Prévisions budgétaires à 3 ans
- Planning prévisionnel de réalisation

#### **IV / CRITERES D'EVALUATION DES CANDIDATURES :**

- Qualité du projet et optimisation des installations existantes et des surfaces (40%)
- Nombre d'emplois, investissements et prévisions budgétaires à 3 ans minimum (25%)
- Valeur industrielle (25%)
- Lien potentiel avec l'activité maritime/nécessité de proximité à l'Adour (10%)

#### **V / DEPOT DES CANDIDATURES :**

**Par courrier :** Société Portuaire Port de Bayonne - 1, rue de Donzac -64100 BAYONNE

**Par mail :** [m.lopez@bayonne.port.fr](mailto:m.lopez@bayonne.port.fr)

**Les dossiers de candidatures devront impérativement nous parvenir au plus tard le 30/04/2025.**



Parcelles AP (3+4+6+9) = 25552m<sup>2</sup>

Forage 5 : 22m<sup>2</sup>

Forage 4 : 18m<sup>2</sup>